



Les vaccins sont la meilleure façon de protéger les gens contre certaines infections très graves. Le Comité consultatif national de l'immunisation ainsi que la Société canadienne de pédiatrie recommandent l'immunisation systématique contre la varicelle.

Vers la fin de 1998, on a approuvé, au Canada, le vaccin contre la varicelle. On l'utilise au Japon depuis bon nombre d'années et, aux États-Unis, depuis 1995.

Varicelle

La varicelle est attribuable à un virus. Il s'agit habituellement d'une maladie bénigne qui peut causer une éruption cutanée qui se manifeste sous forme d'ampoules et entraîner des démangeaisons, une légère fièvre et de la fatigue. Il est très facile d'attraper la varicelle. La plupart des gens la contractent pendant l'enfance. La majorité des cas de varicelle se déclarent à la fin de l'hiver et au printemps. En règle générale, les personnes qui ont la varicelle manquent une semaine d'école ou de travail. Les adultes peuvent aussi devoir s'absenter du travail ou de l'école pour prendre soin des enfants malades.

La varicelle peut causer des problèmes telles que la cicatrisation de la peau, des infections de la peau et une pneumonie. Elle peut, dans de rares cas, entraîner des maladies plus graves, comme l'inflammation du cerveau. Au Canada, il y a environ 350 000 nouveaux cas de varicelle par année chez les enfants et les adolescents de moins de 15 ans. En outre, chaque année, au Canada, plus de 1 800 personnes sont hospitalisées en raison de complications de la varicelle. On estime que 1 personne sur 33 000 mourra de cette maladie.

Le zona est une éruption cutanée douloureuse qui survient quand le virus de la varicelle redevient actif dans les cellules nerveuses de l'organisme. Cette réactivation peut se produire des années après qu'une personne a eu la varicelle.

Les adolescents et les adultes sont plus susceptibles d'avoir des effets secondaires graves de la varicelle. Les bébés qui ont reçu la varicelle de leur mère avant la naissance pourraient avoir des anomalies congénitales. Les nouveau-nés et les personnes dont le système immunitaire est affaibli peuvent tomber gravement malades et risquer de mourir.

La varicelle et le zona ne se guérissent pas. Toutefois, il y a des médicaments qui peuvent atténuer les effets de la varicelle chez les personnes à risque élevé. Les médicaments peuvent aussi écourter la durée du zona.

Quand le vaccin devrait-il être administré?

Le vaccin contre la varicelle se donne sous forme d'injection, habituellement dans le bras. Les enfants de 12 mois à 12 ans reçoivent une injection tandis que les personnes de 13 ans ou plus reçoivent deux injections à un intervalle de 4 à 8 semaines. Aucune injection de rappel n'est recommandée. Le vaccin contre la varicelle peut être administré en même temps que d'autres vaccins destinés aux enfants.

Veillez en informer votre fournisseur de soins de santé si vous avez reçu une autre injection ou une transfusion au cours des 10 derniers mois.

Les femmes devraient éviter de tomber enceinte pendant un mois après avoir reçu le vaccin contre la varicelle. Si vous êtes malade, demandez à votre fournisseur de soins de santé s'il est possible de remettre la vaccination jusqu'à après la maladie.

Dans quelle mesure le vaccin est-il efficace?

La plupart des personnes qui reçoivent le vaccin n'attrapent pas la varicelle. Si elles l'attrapent, la varicelle est habituellement légère et se caractérise par une éruption cutanée mineure qui ne dure pas longtemps.

Effets secondaires possibles

Le vaccin contre la varicelle ne pose pas de danger. La réaction la plus courante aux vaccins est la présence d'une rougeur, d'une sensibilité et d'une enflure au point d'injection. Les vaccins peuvent aussi causer de la fièvre, des nausées, des étourdissements et des maux de tête. Si vous avez de la fièvre, n'utilisez pas de produits qui contiennent des salicylates, comme de l'aspirine, de l'AAS, des 222, des 292 ou de l'écorce de saule. Si, après l'administration du vaccin, une éruption cutanée sous forme d'ampoules se manifeste, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé. Il est recommandé de couvrir les lésions jusqu'à ce qu'elles aient séché. Il peut arriver, mais rarement, que les personnes vaccinées qui présentent une éruption semblable à la varicelle transmettent le virus à des personnes vulnérables. Les personnes vaccinées qui présentent une éruption cutanée doivent ainsi éviter, pendant six semaines, tout contact étroit avec des personnes vulnérables à risque élevé. Les réactions plus graves comme une respiration difficile, l'urticaire, une respiration sifflante et l'enflure du visage et de la bouche sont très rares. **Il est conseillé de toujours discuter avec votre médecin ou professionnel de la santé des avantages et des risques associés à tout vaccin.**

Signalez toujours les réactions graves à votre médecin.

Rendez-vous au service des urgences d'un hôpital si vous éprouvez n'importe laquelle des réactions allergiques graves suivantes – urticaire causant des démangeaisons et enflure des lèvres, du visage, de la langue ou des bras et des jambes.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

Le vaccin devrait être administré aux enfants de plus de 12 mois ainsi qu'aux adolescents et aux adultes qui n'ont jamais eu la varicelle.

Qui ne devrait pas recevoir ce vaccin?

Le vaccin contre la varicelle **ne devrait pas** être administré aux personnes qui :

- ont eu une réaction allergique grave à une dose antérieure du vaccin contre la varicelle;
- ont une allergie à l'une des composantes du vaccin;
- sont enceintes ou pourraient l'être;
- prennent des médicaments à base de stéroïdes;
- ont des problèmes liés au système immunitaire, comme le VIH ou le sida, le cancer, un lymphome, la leucémie ou une maladie congénitale du système immunitaire.

À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions?

Consultez le personnel du Programme de prévention des maladies par la vaccination de Santé publique Algoma, 705 759-5409 ou www.algomapublichealth.com, ou votre fournisseur de soins de santé.

Votre dossier d'immunisation

Après que votre enfant ou vous recevez un vaccin, assurez-vous que le médecin met à jour la fiche d'immunisation personnelle, c'est-à-dire la « carte jaune ». Vous devrez fournir les renseignements consignés sur cette carte au bureau de santé de votre localité lorsque votre enfant commencera à fréquenter l'école et lorsqu'il recevra d'autres vaccins. Gardez ce document en lieu sûr. Il se peut également que les renseignements contenus dans votre dossier d'immunisation soient divulgués à d'autres professionnels de la santé dans le but de fournir des services de santé publique, de poser un diagnostic, de fournir un traitement et de prévenir la transmission de maladies pouvant être prévenues par la vaccination.